



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des finances locales

**Jean-François RUIZ**  
Chef du pôle contrôle budgétaire et fiscal

Toulon, le 16 NOV. 2020

Le préfet

à

Destinataires in fine

**Objet :** Contrôle budgétaire : synthèse des observations de l'exercice budgétaire 2020 - informations et recommandations pour l'exercice 2021.

**Pièces jointes :** - Tableau de synthèse des observations et recommandations.  
- 4 fiches.

En application de l'article 72 de la Constitution et du code général des collectivités territoriales (CGCT), le contrôle budgétaire et de légalité relève de la compétence du représentant de l'État dans le département.

L'objectif du contrôle est triple :

- assurer une application homogène du droit sur le territoire national ;
- améliorer la sécurité juridique des actes pris par les collectivités territoriales ;
- axer le contrôle sur les actes à enjeux.

Dans ce cadre, les contrôles opérés au cours de l'exercice 2020 sur les actes budgétaires des collectivités locales et sur leurs actes non-budgétaires à caractère financier ou fiscal ont conduit mes services à recenser un certain nombre d'anomalies récurrentes.

Bd du 112ème Régiment d'Infanterie  
CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX  
Tél : 04 94 18 83 17  
Mél : pref-finances-locales@var.gouv.fr

Certes, le calendrier et les échéances budgétaires ont été modifiés en raison du contexte sanitaire et du report du second tour des élections municipales.

Néanmoins, afin d'optimiser nos échanges et d'éviter que certaines anomalies ne se renouvellent, il me paraît utile d'appeler votre attention sur les différentes demandes de rectifications et de transmissions, recensées dans le tableau de synthèse ci-annexé, assorti d'observations et de recommandations.

Vous voudrez bien trouver également quatre fiches développant des conseils de fond et de forme.

Je rappelle aux collectivités et établissements publics qui n'ont pas encore adhéré au dispositif de télétransmission des actes et des budgets, via, respectivement, l'application @CTES et l'application ACTES BUDGETAIRES, les avantages qui s'attachent à ces procédures : économies de papier, d'enveloppes et de frais d'impression, accusé de réception automatique des actes, gain de temps, limitation des déplacements.

Aussi, je ne peux que vous inciter à vous engager, dans les meilleurs délais, dans cette démarche.

Enfin, je vous demande de bien vouloir transmettre copie de cet envoi à l'ensemble des établissements publics rattachés à votre commune/EPCI.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile.

*et pour vous apporter aide et conseils.*

Pour le Préfet et par délégation  
le secrétaire général

Serge JACOB

- Copie aux sous-préfets de Brignoles et de Draguignan.

Bd du 112ème Régiment d'Infanterie  
CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX  
Tél : 04 94 18 83 17  
Mél : pref-finances-locales@var.gouv.fr

## **Liste des destinataires**

Monsieur le président du conseil départemental du Var

Monsieur le président de la métropole Toulon Provence Méditerranée

Messieurs les présidents des communautés d'agglomération

Messieurs les présidents des communautés de communes

Mesdames et Messieurs les maires du département

Mesdames et Messieurs les présidents des centres communaux d'action sociale

Mesdames et Messieurs les présidents des caisses des écoles

Mesdames et Messieurs les présidents des syndicats mixtes

Mesdames et Messieurs les présidents des syndicats intercommunaux

## **Pour information**

Monsieur le directeur départemental des finances publiques

Monsieur le président de l'Association des Maires du Var

Monsieur le président de l'Association des Maires Ruraux du Var